

GUIDE PÉDAGOGIQUE GRATUIT · 2026

Guide URSSAF & CESU URSSAF

Comprendre vos cotisations, faire valoir vos droits citoyens et naviguer sereinement dans vos démarches administratives.

ÉDITÉ PAR

Association NILO

DATE

Mai 2026 — édition 2026

PAGES

~12 pages — Lecture ~14 min

SITE

nilo.tools/guide/

Sommaire

01. L'URSSAF, qu'est-ce que c'est ?

02. Missions et organisation de l'URSSAF

03. Comprendre les cotisations sociales

04. CESU URSSAF : guide complet

05. Vos droits citoyens acquis grâce à l'URSSAF

06. NILO accompagne les artistes face à l'URSSAF

07. Difficultés de paiement : vos recours

08. FAQ — Questions fréquentes

09. Sources officielles & ressources utiles

10. Contact NILO

1. L'URSSAF, qu'est-ce que c'est ?

L'**URSSAF** (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales) est l'organisme public français chargé de **collecter les cotisations et contributions sociales**. Ces sommes financent l'ensemble du système de protection sociale : santé, retraite de base, famille, chômage, formation professionnelle, accidents du travail, etc.

Concrètement, l'URSSAF représente le « **guichet unique** » qui reçoit les cotisations des employeurs (entreprises, associations, particuliers employeurs) et des travailleurs indépendants, puis les redistribue aux différents régimes (Assurance Maladie, branche Famille, branche Retraite, France Travail, etc.). Sans cette collecte, les prestations sociales ne pourraient pas être versées aux assuré·e·s.

À retenir : l'URSSAF n'est pas une caisse de prestations. Elle *collecte* l'argent puis le *reverse* aux organismes payeurs (CPAM, CAF, Carsat, France Travail...) qui versent ensuite vos droits.

Pour qui ?

- **Salarié·e·s** : cotisations prélevées sur la fiche de paie par l'employeur.
- **Employeurs** (entreprises, associations, collectivités) : déclarations mensuelles ou trimestrielles.
- **Travailleurs indépendants** (micro-entrepreneurs, professions libérales, artisans) : déclarations en propre via urssaf.fr.
- **Particuliers employeurs** (emploi à domicile) : utilisent le service CESU URSSAF.
- **Artistes-auteurs** : relèvent du régime spécifique géré par l'URSSAF Limousin.

2. Missions et organisation de l'URSSAF

L'URSSAF est rattachée à la branche Recouvrement de la Sécurité sociale. Ses missions vont bien au-delà du simple encaissement : l'organisme contrôle, accompagne, oriente et propose des dispositifs d'aide en cas de difficulté.

Collecter

Encaisser les cotisations sociales et la CSG/CRDS pour le compte des organismes sociaux.

Redistribuer

Reverser les sommes aux caisses qui versent les prestations (CPAM, CAF, Carsat, France Travail...).

Accompagner

Conseiller employeurs et indépendants : déclarations, échéances, exonérations, échelonnements.

Contrôler

Vérifier la conformité des déclarations et lutter contre le travail dissimulé.

Simplifier

Services dédiés : CESU, Pajemploi, autoentrepreneur.urssaf.fr, TFE...

Aider

Délais de paiement et Fonds d'Action Sanitaire et Social en cas de difficulté.

3. Comprendre les cotisations sociales

Une cotisation sociale n'est pas un impôt : c'est une **contribution affectée** à une protection précise. Chaque ligne de cotisation correspond à un droit ouvert pour l'assuré-e ou pour la collectivité.

Cotisation	À quoi elle sert	Droit ouvert
Assurance maladie	Soins, hôpitaux, médicaments	Remboursements CPAM, indemnités journalières
Vieillesse / Retraite	Pensions actuelles	Trimestres et droits à pension futurs
Allocations familiales	Aides aux familles	Prestations CAF (PAJE, allocations...)
Assurance chômage	France Travail	Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)
AT/MP	Accidents du travail et maladies professionnelles	Indemnisation et prise en charge à 100 %
CSG / CRDS	Financement global de la Sécu	Système global de protection sociale
Formation pro.	Formation continue	Compte Personnel de Formation (CPF)

Bon à savoir : les cotisations versées par votre employeur (part patronale) ouvrent *aussi* des droits à votre nom. Elles ne sont pas « perdues » : elles financent votre protection sociale présente et future.

SECTION 4 – SERVICE PHARE

4. CESU URSSAF : le guide pour les particuliers employeurs

Le **CESU** (Chèque Emploi Service Universel) géré par l'URSSAF est un dispositif de simplification administrative. Il permet à un particulier d'**employer légalement** un-e salarié-e à domicile sans gérer la complexité d'un service paie complet.

À qui s'adresse le CESU URSSAF ?

- Particuliers qui emploient une aide ménagère, jardinier-ère, soutien scolaire, aide aux personnes âgées (hors PAJE garde d'enfant).
- Personnes en perte d'autonomie bénéficiant de l'APA et qui rémunèrent un-e aide à domicile.
- Toute personne souhaitant rémunérer un service à la personne sans monter une structure d'employeur.

Comment fonctionne le CESU URSSAF ?

1. **Adhésion** en ligne sur cesu.urssaf.fr (gratuit).
2. **Déclaration mensuelle** du salaire net versé et des heures effectuées.
3. **Calcul automatique** des cotisations par l'URSSAF (part salariale + part employeur).
4. **Bulletin de paie** généré et mis à disposition du salarié.
5. **Prélèvement** des cotisations sur le compte bancaire de l'employeur.
6. **Attestation fiscale** automatique pour le crédit d'impôt « services à la personne ».

Avantages CESU URSSAF

- Aucune compétence comptable nécessaire
- Bulletin de paie généré automatiquement
- Crédit d'impôt jusqu'à 50 % des sommes engagées
- Couverture sociale réelle pour le salarié
- Avance immédiate du crédit d'impôt possible

Vigilance

- Salarié déclaré **avant** sa première heure
- SMIC horaire net minimum à respecter
- Déclaration **mensuelle** : ne pas oublier
- Contrat écrit obligatoire au-delà de 8h/semaine ou 4 semaines/an

CESU URSSAF vs CESU préfinancé : le CESU URSSAF est un *service de déclaration*. Le « CESU préfinancé » (titre nominatif fourni par un employeur, un CSE ou une collectivité) est un *moyen de paiement*. Les deux peuvent se combiner.

SECTION 5 – VOS DROITS

5. Les droits citoyens acquis grâce aux cotisations URSSAF

Chaque cotisation collectée par l'URSSAF ouvre des droits sociaux concrets. Voici, branche par branche, ce que vos contributions vous permettent d'obtenir.

Droit à la santé

Remboursement des soins, hôpital, médicaments, indemnités journalières en cas d'arrêt, prise en charge à 100 % des affections de longue durée (ALD).

Droit à la retraite

Trimestres et points pour la retraite de base et complémentaire, pension de réversion, retraite progressive possible.

Droit famille

Allocations familiales, PAJE, aide au logement, complément libre choix du mode de garde, allocation de rentrée scolaire.

Droit chômage

Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), allocation des travailleurs indépendants (ATI) sous conditions.

Maternité & paternité

Indemnités journalières pendant les congés maternité, paternité, adoption, parental d'éducation.

Invalidité & AT/MP

Pension d'invalidité, indemnisation à 100 % en cas d'AT/MP, rente en cas d'incapacité permanente.

Formation professionnelle

Compte Personnel de Formation (CPF), VAE, bilans de compétences, plans de développement.

Solidarité

Aides ponctuelles d'action sociale, fonds de secours, dispositifs d'inclusion et de handicap.

Vos droits sont liés à vos cotisations. Consultez régulièrement vos droits ouverts sur ameli.fr (santé), info-retraite.fr (retraite) et caf.fr (famille).

ARTICLE – MISSION NILO

6. NILO accompagne les artistes face à l'URSSAF

L'art, la création et la culture occupent une place essentielle dans la société française. Pourtant, de nombreux **artistes, photographes, graphistes, créateurs textiles** et porteurs de projets culturels rencontrent des difficultés face aux démarches URSSAF : régimes multiples, déclarations spécifiques, vocabulaire administratif. C'est ici que l'**association NILO** intervient.

Pourquoi un accompagnement dédié ?

Les artistes relèvent de régimes sociaux variés selon leur activité : **artistes-auteurs** (URSSAF Limousin), **intermittents du spectacle**, **micro-entrepreneurs** du secteur créatif, **associations culturelles employeuses**. Chaque statut a ses obligations, ses échéances et ses droits. NILO apporte une **information neutre et pédagogique** pour aider les créateur·rice·s à s'orienter.

Concrètement, NILO propose :

① Ateliers pédagogiques

Permanences gratuites en tiers-lieux et médiathèques pour décrypter les obligations URSSAF de base : à quoi sert chaque cotisation, comment lire une notification, quels formulaires utiliser.

② Orientation neutre

Aide à identifier le **bon interlocuteur** : URSSAF des artistes-auteurs, Pôle emploi spectacle, URSSAF des indépendants, service entreprises pour associations.

③ Préparation des dossiers

Accompagnement pour rassembler les documents, comprendre les déclarations sociales nominatives, préparer une régularisation ou un échelonnement.

④ Aide aux cotisations

Information sur les **dispositifs d'allègement** : ACRE, exonérations pour les artistes-auteurs en début de carrière, échelonnements en cas de difficulté.

⑤ Formation à l'autonomie

Fiches « premiers pas », tutoriels libres et modèles imprimables pour gérer ses démarches URSSAF en toute autonomie sur la durée.

⑥ Mise en réseau

Orientation vers des structures partenaires : comptables solidaires, points d'accueil URSSAF, associations d'artistes locales.

Notre conviction

L'art doit pouvoir vivre sans être étouffé par la complexité administrative. En outillant les artistes pour qu'ils comprennent leurs cotisations URSSAF et leurs droits, NILO contribue à la pérennité des pratiques culturelles et à la dignité des créateur·rice·s. L'accompagnement est **gratuit, neutre et confidentiel** : NILO n'est pas un organisme public, ne facture aucun service et n'accède à aucun compte personnel.

SECTION 7 – VOS RECOURS

7. Difficultés de paiement URSSAF : vos recours

Une mauvaise période, un retard de paiement, une baisse d'activité peuvent rendre difficile le règlement des cotisations URSSAF. Plusieurs **dispositifs officiels** existent pour ne pas rester seul·e face aux échéances.

1. Demande de délai de paiement

Vous pouvez solliciter un **échelonnement** de vos cotisations directement depuis votre espace personnel sur urssaf.fr. Démarche gratuite et confidentielle.

2. Remise de majorations de retard

Si votre retard est exceptionnel et que vous régularisez votre situation, vous pouvez demander la **remise totale ou partielle des majorations** via votre espace personnel ou auprès de votre URSSAF régionale.

3. Aide du Fonds d'Action Sanitaire et Social (FASS)

Pour les indépendants en difficulté, le FASS peut accorder une **aide financière ponctuelle** ou prendre en charge tout ou partie des cotisations dues. Demande auprès de la commission d'action sociale de votre URSSAF.

4. Accompagnement personnalisé

Les conseillers URSSAF peuvent vous recevoir, par téléphone ou en rendez-vous, pour étudier votre situation. **Plus la démarche est anticipée, plus les solutions sont nombreuses.**

Conseil NILO : ne laissez pas un retard s'aggraver. Contactez votre URSSAF *avant* l'échéance dès que vous identifiez une difficulté. Les majorations sont souvent évitables. Notre association peut vous aider à formuler votre demande.

SECTION 8 – FAQ

8. Questions fréquentes (FAQ)

Quelle différence entre URSSAF et Sécurité sociale ?

L'URSSAF **collecte** les cotisations. La Sécurité sociale est l'ensemble du système qui **verse les prestations**. L'URSSAF appartient à la branche Recouvrement de la Sécurité sociale.

Comment créer un compte URSSAF ?

Sur urssaf.fr, choisissez votre profil (employeur, indépendant, particulier employeur, association...) et suivez la procédure. Pour le CESU URSSAF : cesu.urssaf.fr.

Le CESU URSSAF est-il gratuit ?

Oui. L'adhésion et l'utilisation du service sont gratuites. Seules les cotisations sociales calculées sur la rémunération du salarié sont prélevées.

Que se passe-t-il si j'oublie une déclaration CESU ?

Vous pouvez régulariser dans votre espace personnel. En cas de retard récurrent, des majorations peuvent s'appliquer ; contactez le service CESU pour régulariser au plus vite.

Comment connaître mes droits ouverts ?

info-retraite.fr (retraite), ameli.fr (santé), caf.fr (famille), francetravail.fr (chômage).

NILO peut-il négocier avec l'URSSAF à ma place ?

Non. NILO est une association indépendante sans mandat administratif. Nous proposons un accompagnement pédagogique gratuit : comprendre les démarches, identifier le bon interlocuteur, préparer un dossier. Les démarches officielles restent à effectuer par l'utilisateur.

Combien coûte l'aide de NILO ?

L'accompagnement pédagogique est **entièrement gratuit**. NILO vit de dons, de mécénat et de partenariats avec des collectivités.

SECTION 9 – RÉFÉRENCES

9. Sources officielles & ressources utiles

- **urssaf.fr** — Portail officiel de l'URSSAF (employeurs, indépendants, associations).
- **cesu.urssaf.fr** — Service CESU URSSAF pour les particuliers employeurs.
- **pajemploi.urssaf.fr** — Pour la garde d'enfants à domicile (PAJE).
- **autoentrepreneur.urssaf.fr** — Espace dédié aux micro-entrepreneurs.
- **artistes-auteurs.urssaf.fr** — Régime des artistes-auteurs.
- **ameli.fr** — Assurance Maladie (CPAM).
- **caf.fr** — Caisse d'Allocations Familiales.
- **info-retraite.fr** — Relevé de carrière et droits à la retraite.
- **francetravail.fr** — Service public de l'emploi (ex-Pôle emploi).
- **service-public.fr** — Portail officiel de l'administration française.
- **legifrance.gouv.fr** — Code de la sécurité sociale.

Important : NILO n'est ni l'URSSAF ni un organisme public. Pour toute démarche officielle ou consultation de votre dossier, utilisez exclusivement les portails publics.

SECTION 10 — NOUS JOINDRE

10. Contact NILO

Vous avez lu ce guide URSSAF et vous avez encore des questions ? Vous êtes artiste ou particulier employeur et souhaitez un accompagnement pédagogique ? L'équipe bénévole de NILO est joignable gratuitement.

Association NILO

1^{er} Étage La Cantine, L'Affenadou, 30530 Portes — France

contact@nilo.tools · nilo.tools

sous 72h ouvrées · entièrement gratuit

W301003068

534 000 716

534 000 716 00017

Association déclarée loi 1901

© 2026 NILO — Guide URSSAF & CESU URSSAF — Édition pédagogique gratuite, distribution libre dans un cadre non commercial.